



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Lerouville - Installation d'ombrière photovoltaïque de 2,47mwc compatible avec l'exercice d'une activité agricole

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

DIEZ ENTREPRISES

Raison sociale

DIEZ ENTREPRISES

N° SIRET

83158595500030

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DIEZ

Prénom(s)

NICOLAS

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Installation d'ombrière photovoltaïque compatible avec l'exercice d'une activité agricole sur un terrain d'une superficie totale de 25 000 m², les ombrières occuperont une surface projetée au sol de 10 831,05 m² pour une production maximale de 2,47 MW. Les ombrières seront situées à une hauteur minimale de 1,61 m hauteur maximale de 3,40 m. Les pieds des tables seront vissés au sol ou enfoncés par la technique des pieds battus sans artificialisation des sols. Les ombrières seront espacées de 4 m. En accord avec les recommandations du SDIS seront prévus plusieurs voies piste d'une largeur de 4 m d'accès périmétrique, ainsi qu'une citerne d'eau d'une capacité de 120 m³. En périmètre de la parcelle sera aménagé des haies végétales, brise vue de 2 m de hauteur (en plus du maintien/renforcement des haies naturelles, existantes). Une clôture brise vue avec passe gibier viendra renforcer l'écran végétal, créer afin de minimiser l'impact visuel des installations. Un poste de raccordement EDF de 20 m² sera également prévu sur site. Artificialisation 20 m². L'ensemble aura pour objectif de masquer et sécuriser au maximum l'installation tout en prévoyant un passage suffisant pour la petite et moyenne faune et permettre un éventuel naturage au vin ou autre activité agricole entre

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de créer une synergie entre une activité agricole et l'exploitation et l'injection d'électricité sur le réseau public par l'exploitant. Les ombrières photovoltaïques réduisent l'empreinte carbone en générant de l'énergie renouvelable et en soutenant la transition énergétique. Elle protège les cultures contre les aléas climatiques limite l'évaporation et favorise la biodiversité grâce à une meilleure gestion des sols. Le terrain reste exploitable pour diverses activités agricoles, comme le pâturage, le maréchage ou l'apiculture sécurisant ainsi les revenus des agriculteurs. Cette double utilisation optimise l'espace tout en respectant l'environnement et en contribuant aux objectifs de développement durable. À terme il est envisagé que ce projet et éventuellement dans une démarche d'auto consommation collective à l'échelle locale. ceci permettrait aux consommateurs, habitants, agriculteurs, collectivités et entreprises approximates de non seulement réaliser des économies sur leurs factures d'électricité, mais également de décarbonner une partie de leur consommation. Ce projet participera donc à atténuer les inégalités territoriales en matière de besoins énergétiques. Le choix d'un environnement rural, mais tout de même un peu urbanisé est ainsi lié au fait qu'un nombre significatif de

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de construction des ombrières agrivoltaiques respecteront une chartre "chantier vert". Etabli par le gestionnaire avec un rappel préalable aux équipes sur les enjeux environnementaux, les cycles écologiques et les mesures de protection adoptées. La période des travaux est estimée entre trois à quatre mois sera planifiée pour minimiser l'impact sur la faune et l'environnement. Un calendrier d'exclusion a été défini limitant les interventions entre fin août et fin mars. Période de moindre sensibilité pour l'avifaune et les mammifères avec une préférence pour les mois de septembre et octobre pour les travaux préparatoires. Les étapes principales incluent la pré-préparation du terrain avec débroussaillage, nivellement et création de piste d'accès réalisée durant la période d'exclusion pour limiter les perturbations environnementales. Une clôture de sécurité sera installée pour sécuriser le site. Les travaux de terrassement nécessaires pour l'installation des câbles et des pieux de fondation seront optimisés pour minimiser le déplacement des sols et respecter les habitants des reptiles pendant l'hiver. Le montage de l'infrastructure photovoltaïque, suivi de la pose et du raccordement des câbles, enterrés, afin de réduire l'impact visuel et de protéger la petite faune. L'installation des bâtiments, techniques préfabriqués incluant les transformateurs et cellules HTA. Les équipements électriques tels que les onduleurs et le système de surveillance seront paramétrés pour assurer un suivi en temps réel. Les dernières étapes, comprenant le battage des pieux, l'installation des panneaux solaires et le raccordement au réseau public seront réalisés au printemps ou à l'été dans le respect des cycles écologiques pour éviter toute perturbation majeure. Cette organisation

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation des ombrières sera gérée par un système de surveillance informatique assurant un suivi en temps réel. La maintenance principalement axée sur l'entretien électrique se limitera à des interventions occasionnelles, préventives ou correctives avec une notification préalable à l'agriculteur. Aucune présence permanente ni bâtiment spécifique n'est nécessaire et aucun rejet des eaux usées ne sera produit. Les plantations sous les ombrières seront taillées une fois par an, même en présence d'animaux, en concertation avec l'exploitant agricole. Des prestataires spécialisés assureront la maintenance des équipements deux fois par an. Le projet d'ombrière agricole est conçu pour une durée d'exploitation d'au moins 30 ans, avec une réversibilité totale pour garantir le respect des principes de durabilité. Les structures métalliques et les panneaux photovoltaïques reposent sur des fondations. Peu profondes, elles sont entièrement démontables. Une fois démantelée, l'installation permettra une restitution complète du site avec un usage agricole sans altération durable du sol. Le plan de démantèlement inclus dans le financement sera réalisé en trois mois en limitant l'impact environnemental grâce à une coordination avec les cycles écologiques. Les matériaux démontés seront recyclés dans des filières adaptées. Les structures métalliques et les panneaux photovoltaïques seront valorisés pour leurs aciers, verre et silicium, tandis que les déchets plastiques électroniques seront triés et réutilisés. Des mesures spécifiques limiteront les perturbations sur la biodiversité et préviendront les pollutions accidentelles. Ce projet s'inscrit dans une démarche de transition énergétique et de respect de l'environnement, tout en garantissant une compatibilité totale avec une agriculture durable après

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration préalable, décret numéro 2022-16, 88 du 26 décembre 2022.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale de la parcelle	(25000, M2)
Surface occupée par la centrale photovoltaïque	(22128, m2)
Surface des panneaux	(10831, m2)
Production d'électricité prévisionnelle	(2,96, mh)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 28 Voie : Rue de la Carpiere

Lieu-dit :

Localité : 28 Rue de la Carpiere 55200 Lerouville

Code postal : 55200 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 5°32'47"E Lat. : 48°46'46"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone agricole, PLU

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La zone ZNIEFF de type un la plus proche se trouve a 712 m et la zone Z NIEFF type deux se trouve a 1,62 km
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le site du projet n'est a proximite de quelconque, zones de presumption archeologique, site, patrimoine remarquable ou perimetre ABF.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	A proximité se trouve la Meuse, il y a donc une zone d'inondation mais le canal le plus proche est à 1,5 km.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Idem.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Confere annexe six. Les sites Natura, 2000, se trouve a 3,60 km pour le directive habitat et a 1,6 km pour la directive oiseaux.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prelevement dans les eaux souterrains n'est nécessaire pour le projet.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'entrainera pas de drainage, de modification significative, des conditions de recharge de la nappe pratique
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne cite pas de modification significative de la topographie. Compte tenu du niveau très plat du terrain, un léger nivellement peut être requis pour l'installation de certaines structures, telles que les citernes incendies, mais il n'y aura pas de transformation majeure du terrain. Le projet ne prévoit pas d'excavation de matériaux sur site..
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Des apports en gravier seront effectués pour les pistes principalement. Le projet n'aura aucun impact direct sur les ressources en eau, car aucun prélèvement n'est prévu. Les risques de pollution des sols autre surface et
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'implique pas d'alimentation en eau, ni de système d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les mesures de réduction permettront de limiter toute dégradation des habitats ou continuité écologique, recule par rapport aux lisières, maintien des existantes, adaptation des périodes d'intervention, installation de clôture avec passe gibier pour la faune.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet situé en zone agricole, les ombrières étant autorisées au niveau de l'urbanisme. Le projet consiste à produire de l'électricité verte, tout en maintenant une activité agricole durable.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone de couverture par un plan de prévention des risques technologiques, ce qui signifie qu'il n'y a pas de site industriel, dangereux à proximité.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La commune est concernée par un risque d'inondation de la Meuse, mais la localisation du terrain étant située loin, le risque est très faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'entraînera pas de risque sanitaire. Ne comporte aucun élément susceptible de générer des nuisances ou des menaces pour la santé humaine ou animale dans le cadre de son exploitation.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Bien que des installations industrielles ou artisanales existent dans les environs, elles sont liées aux activités agricoles locales et ne présentent pas de danger direct pour le site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Durant la phase de chantier des déplacements trafic peuvent être à prévoir, mais ne seront que temporaires l'intensité du trafic étant plus forte au début de la phase de chantier. En phase d'exploitation, la fréquence des déplacements pour l'entretien obtenons technique ne sera que quelques fois par an, et n'impliquera pas de véhicule léger.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Durant la face chantier, un plan de gestion du bruit sur la mise en place afin de minimiser l'impact sonore et garantir un environnement respectueux pour les riverains, incluant le respect des horaires de travail définie par la mairie
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet ne générera aucune nuisance olfactive aucun processus émettant des odeurs ne fait partie des opérations prévues pour les phases de construction d'exploitation
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Au cours des travaux, les vibrations générées par les équipements peuvent être ressenties par les travailleurs. Cependant aucune intervention majeure n'étant prévue les riverains ne devraient pas percevoir de vibrations notables
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les travaux étant réalisés en journée, aucun éclairage nocturne ne sera nécessaire. L'exploitation l'installation ne comportera pas d'éclairage, préservant ainsi la tranquillité nocturne du site
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Lors de la phase de travaux, les émissions seront principalement dues à la circulation des engins et des véhicules de chantier entraînant la production de poussière en face de l'exploitation. L'impact limité au passage ponctuel de véhicules pour la maintenance. Par ailleurs, les émissions de CO2 évitées grâce au projet auront un effet globalement positif sur la qualité de l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Aucun liquide n'est prévu le site ne modifiera pas le fonctionnement hydraulique et les panneaux auront une imperméabilisation minimale.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Aucune production des flux n'est prévu ni en face de travaux sanitaire chimique, ni en phase d'exploitation.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	En face de travaux et l'exploitation, certains déchets sont en produits déchets, inerte, industriel et dangereux qui seront triés collectes, évacué vers des filières appropriées, conformément aux réglementation en vigueur.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Contenu des éléments visuels et des mesures de réduction prises, l'impact du projet sur le patrimoine et le paysage est jugé faible. Aucun monument historique ou patrimoine architectural ne se trouve à proximité immédiate du projet. L'impact visuel concerne essentiellement l'environnement paysager. Les haies naturellement résistantes seront maintenues et renforcées avec des végétaux de 3 m de hauteur et est ce sera
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise à créer une synergie entre la production d'électricité verte et une activité agricole durable en s'inscrivant dans une démarche globale de transition énergétique. Après étude le projet répond aux critères de faisabilité d'une installation photovoltaïque au sol. Sa localisation est éloignée des zones protégées telle que Natura 2000 ou ZNIEFF réduisant son impact écologique direct. Des mesures environnementales préventives sont intégrées pour éviter, réduire et compenser les impacts potentiels du projet. Cela inclut notamment un calendrier de travaux, respectueux des cycles écologiques afin de limiter les perturbations pour la faune locale. À terme le projet pourrait alimenter en énergie verte. Les habitations et collectivités locales contribuent activement à la transition énergétique territoriale. Compte tenu de ses dispositions. Le

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)